4C

Département des Ardennes

COMMUNE DE FUMAY

Plan Local d'Urbanisme
(Transformation du POS en PLU)

Document graphique du règlement
Ech. 1/2.500 ème

Centre-ville et Le Charnois

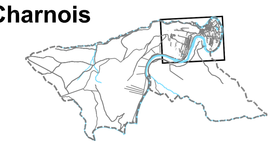

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2020, approuvant le Plan Local d'Urbanisme (Transformation du POS en PLU).

Cachet de la Mairie et signature du Maire

Mathieu SONNET

DUMAY Environnement
Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
Tél. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Approuvé le : 25 juin 2020

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Source : Report des courbes de niveaux principales à partir du Scan25.

LÉGENDE

Limite de Commune	Courbes de niveaux principales
Limite de zone	Emplacement réservé
Limite de secteur	Espace boisé classé à conserver
Chemins existants à préserver au titre de l'article L.151-38 du code de l'Urbanisme	Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du code de l'Urbanisme

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cours d'eau — La Meuse, etc.	Zone d'isolement acoustique en application de l'arrêté préfectoral n°2016/130 du 22 mars 2016 : 250 mètres de part et d'autre du rail et d'autre 300 mètres de part et d'autre
Zone inondable liée aux débordements de La Meuse — Zone inondable définie par la Meuse lors des inondations sévères survenues fin novembre-décembre 2010 et en fév. 2011	Périmètre éloigné de protection des captages d'Alimentation en Eau Potable au Beudit "Trou Gâgot" — Application de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2011
Projet de PDA	Diversité commerciale : Périmètre de sauvegarde des linéaires marchands

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Zones urbaines (U)

UA	Zone urbaine centrale à destination mixte secteurs : " a " : soumis à des règles d'implantation particulières " c " : protection contre les risques liés aux verdeaux
UB	Zone périphérique homogène à moyenne densité secteurs : " a " : règles de hauteur particulières " b " : règles de toitures particulières " c " : protection contre les risques liés aux verdeaux
UY	Zone d'activités artisanales, commerciales et de services secteur : " a " : règles particulières au secteur concerné
UZ	Zone d'activités économiques mixtes secteur : " a " : règles particulières au secteur concerné

Zones à urbaniser (AU)

1AU	Zone à urbaniser Immédiate
1AUpℓ	Zone à urbaniser Immédiate à vocation touristique, sportive, culturelle et de loisirs
2AU	Zone à urbaniser à long terme
2AUz	Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités

Zones agricoles (A)

A	Zone Agricole

Zones naturelles et forestières (N)

N	Zone de protection liée à la qualité des sites, milieux, espaces naturels, paysages, et de l'existence d'une exploitation forestière secteurs : " a " : centre de transfert de déchets ardennais " ℓ " : terrains à vocation touristique, sportive, culturelle et de loisirs " p " : terrains concernés par des périmètres sensibles (Natura 2000, ZNIEFF, etc.). " pℓ " : terrains recoupés par les secteurs ci-dessus.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Extension du cimetière (parcelle AE 764)	Commune de Fumay	75 m²

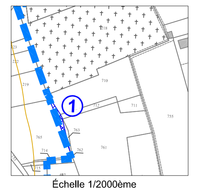
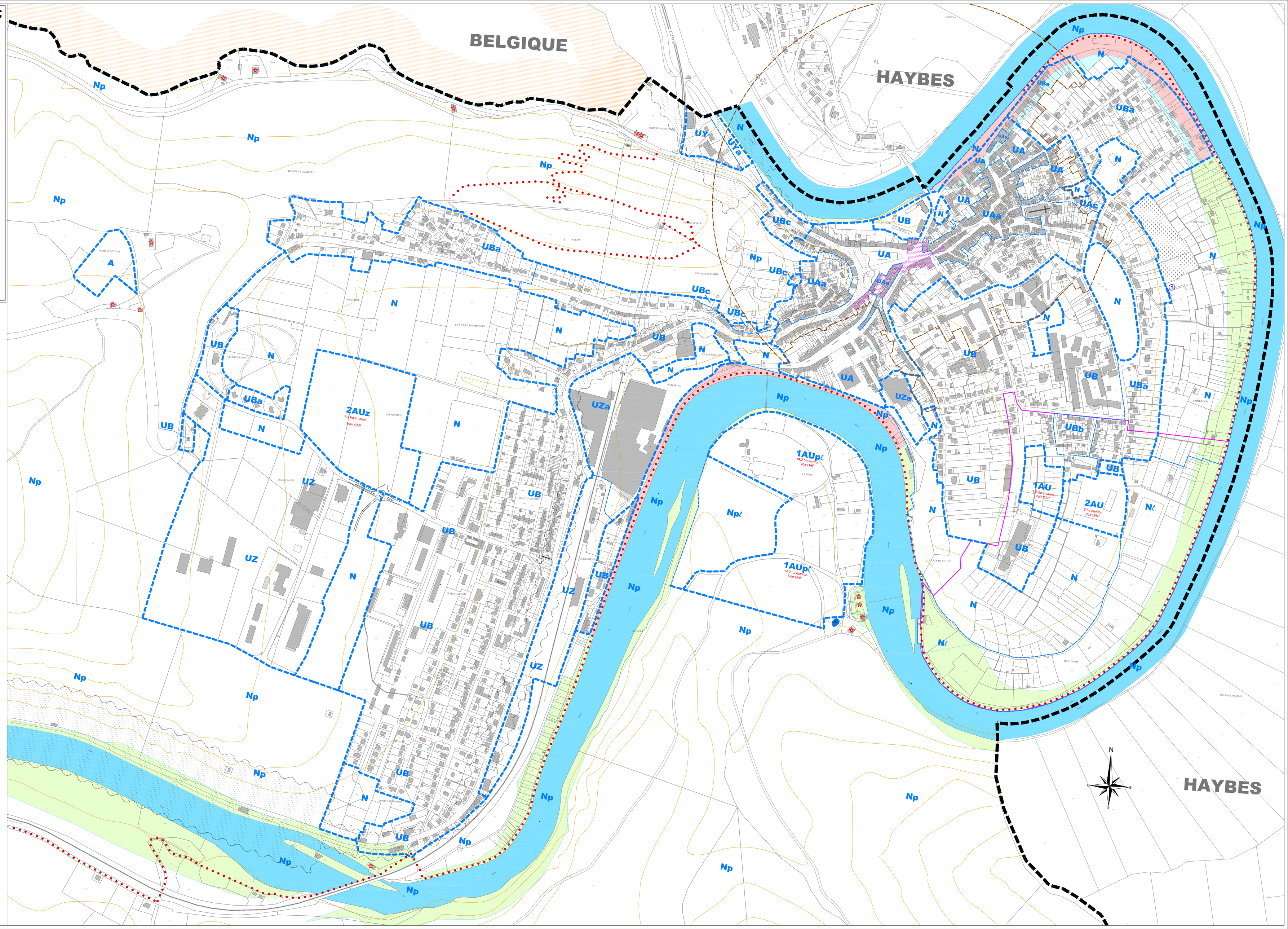
Échelle 1/2000ème